

INDICATEURS POUR MESURER LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE L'HOMME

Atelier de Formation
Tunis, Tunisie, 19-21 Mai 2015

Rapport final

Depuis quelques années se manifeste une demande croissante pour des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs permettant de mieux mesurer la réalisation des droits de l'homme au niveau national. Les indicateurs sont en effet de plus en plus vus comme des outils nécessaires à une évaluation rigoureuse des progrès réalisés sur le terrain, à la formulation de politiques intégrant les droits de l'homme, ainsi qu'à la réponse à la demande d'information venant des gouvernements, des mécanismes nationaux et internationaux des droits de l'homme, et de la société civile.

Dans le cadre de ses activités de renforcement de capacités, le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en Tunisie a donc organisé un premier atelier de formation à Tunis (du 19 au 21 Mai 2015) sur la méthodologie d'identification, de développement et d'utilisation d'indicateurs des droits de l'homme.



Allocution d'ouverture de Mme Mouna Zgoulli, Directrice Centrale Diffusion Informatique & Coordination, INS ; avec Messieurs Nicolas Fasel, expert HCDH Genève, et Dimiter Chalev, représentant du HCDH en Tunisie

Participants

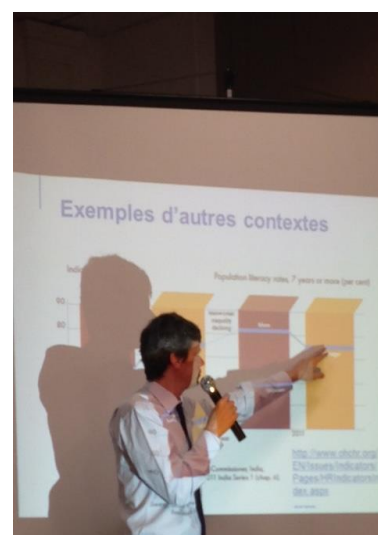
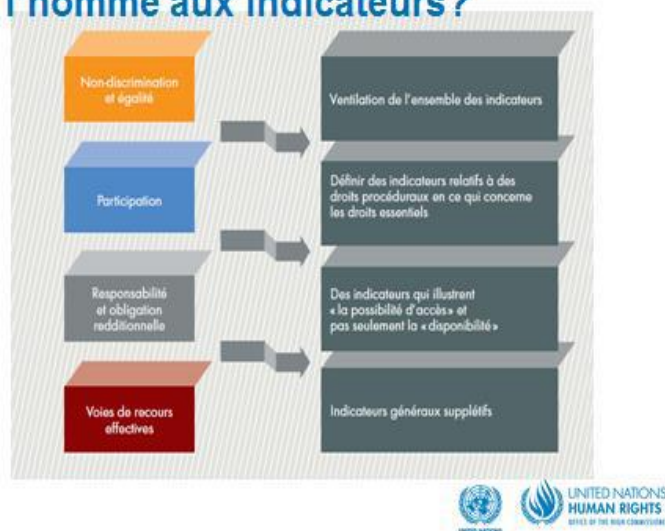
L'atelier a réuni environ une quarantaine de participants provenant de la société civile principalement mais également de représentants de ministères (notamment le Ministère du Développement & de la Coopération Internationale, ainsi que le cabinet du Ministre chargé des relations avec les institutions constitutionnelles et la société civile), de différents instituts publiques (comme le CEJJ, le CRES, l'INS, et la HAICA) et d'organisations internationales présentes en Tunisie.

Déroulement de l'atelier

L'atelier avait pour but de présenter le cadre conceptuel et méthodologique sur les indicateurs développé par le HCDH et décrit dans la publication *Les Indicateurs des Droits de l'Homme: Un Guide pour Mesurer et Mettre en Œuvre*.¹ L'atelier s'est composé à la fois de sessions plénières pendant lesquelles ont été présentés les principaux concepts et notions concernant le développement et l'utilisation d'indicateurs pour les droits de l'homme, et de discussions et travaux de groupes concernant leur application en Tunisie.

Ainsi, après une présentation des objectifs et du contenu général de l'atelier, un rappel des normes et principes fondamentaux des droits de l'homme a été fait afin de rappeler les droits et standards sur lesquelles ces indicateurs, quantitatifs et/ou qualitatifs, doivent être développés ou identifiés, qu'ils soient d'ordre civil, politique, économique, social ou culturel.

Comment passer des droits de l'homme aux indicateurs?



Sur cette base, Mr. Nicolas Fasel, expert du HCDH à Genève sur la question, a présenté les grandes lignes du cadre conceptuel et de la méthodologie HCDH avant de laisser les participants travailler sur un premier groupe de droits humains, à savoir : le droit à la non-discrimination et à l'égalité, le droit à la liberté d'expression, le droit de ne pas être soumis à la torture, le droit à l'eau, le droit à la liberté et la question thématique de la violence contre les femmes.

¹ <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Indicators/Pages/HRIndicatorsIndex.aspx>

3 types d'indicateurs

- **Indicateurs structurels:** mesure l'acceptation, l'engagement ou l'intention de prendre des mesures conformes aux DH
- **Indicateurs de processus:** mesure les efforts déployés par le *détenteur d'obligations* pour que ses engagements et obligations DH débouchent sur les résultats escomptés grâce à la mise en œuvre de politiques publiques (obligation de conduite)
- **Indicateurs de résultats:** mesure les résultats de ces efforts du point de vue des *détenteurs des droits* (obligation de résultat)



L'atelier de formation a ensuite cherché à contribuer à identifier les groupes de population les plus vulnérables, marginalisés ou discriminés, et à mettre en évidence les problèmes et les défis concernant la réalisation de leurs droits et leur mesure au moyen d'indicateurs.

La présence de représentants d'institutions statistiques, comme l'Institut National de la Statistique (INS), ou d'institutions publiques productrices et/ou utilisatrices d'indicateurs comme le CRES (Centre de Recherche Economique et Sociale) et le CEJJ (Centre d'Etudes juridiques & judiciaires) a été très précieuse et appréciée par les participants puisqu'elle a permis d'aider à faire le point sur la disponibilité de l'information statistique et sur son degré d'utilisation dans les efforts pour mesurer tous les droits de l'homme en Tunisie, aussi bien en termes de droits socio-économiques que civils et politiques.



Mme Nadia Thouri, INS

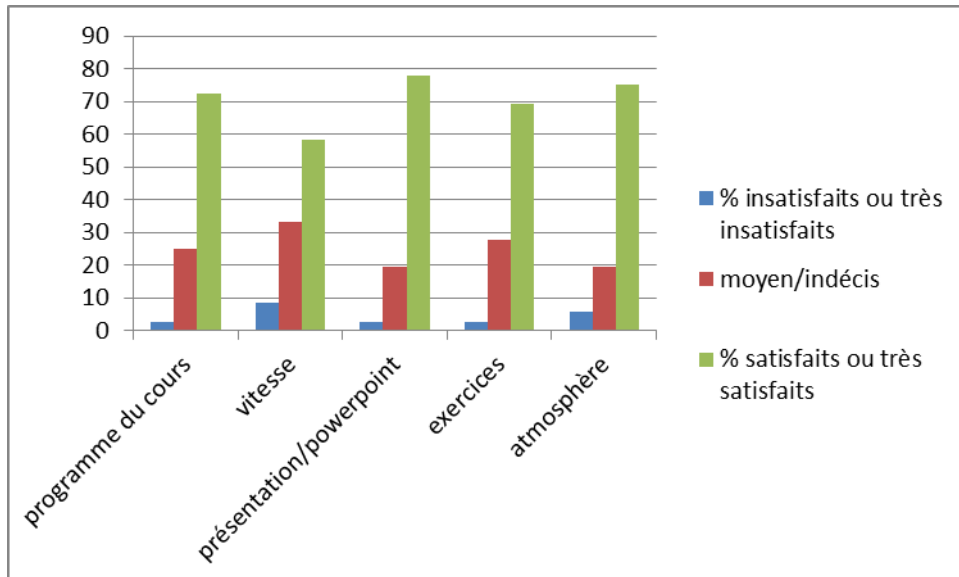


Mr. Mongi Hmidi, CRES



Mme Faten Sebei, CEJJ

Les différentes sessions de travaux de groupe et de présentation ont également permis d'identifier les acteurs, domaines et mécanismes de collaboration susceptibles d'améliorer la production et l'utilisation d'indicateurs pour renforcer la réalisation des droits de l'homme en Tunisie. Ceci a permis la formulation d'un ensemble de premières recommandations (voir ci-dessous). Un questionnaire d'évaluation de l'atelier a ensuite distribué aux participants. Sur les 36 questionnaires remplis, il ressort que près de 7 participants sur 10 ont été satisfaits, voire très satisfaits, du programme du cours, de ses présentations, exercices et de son atmosphère.



Recommandations

Les participants ont eu l'opportunité de partager leurs expériences et perspectives en matière d'indicateurs pour les droits de l'homme. Une session concernant le futur et la suite à donner au travail sur les indicateurs pour les droits de l'homme a clôturé l'atelier. Elle a donné lieu à un ensemble d'actions et de mesures qui pourraient être prises, soit collectivement ou individuellement, par les institutions ou leurs représentants pour améliorer la collecte, la diffusion et l'analyse d'indicateurs, notamment statistique, pour mieux mesurer et réaliser les droits humains dans le pays:

- ✓ Une meilleure coordination et harmonisation au niveau des définitions des indicateurs et de la collecte des données pour renforcer leur utilisation et analyse du point de vue de la promotion et mesure des droits humains
- ✓ la publication annuelle d'indicateurs des droits de l'homme par le Ministère du Développement et leur intégration et analyse dans des rapports annuels destinés au gouvernement, à ses agences et partenaires, ainsi qu'à la société civile.
- ✓ le développement par le gouvernement de l'accès à l'information ('open source')
- ✓ Une réforme du Conseil national de la statistique et du système statistique nationale (loi datant de 1999) pour permettre une meilleure prise en compte des droits de l'homme dans la définition, production et diffusion de statistiques, ainsi que la participation y relative de la société civile. Cet effort a été vu comme particulier important pour renforcer la confiance de la société civile dans la statistique officielle, dont la crédibilité a beaucoup souffert avant la révolution tunisienne et souffre en partie encore.
- ✓ l'intégration dans le Comité interministériel en charge de la rédaction des rapports et du suivi des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme de représentants d'institutions statistiques et publiques spécialisées (comme l'INS, l'OTE, le CREDIF, etc...) et en s'inspirant de la méthode des indicateurs droits de l'homme présentée par le HCDH.

Suites à donner

En permettant une approche plus structurée, transparente et standardisée, l'utilisation d'indicateurs appropriés peut améliorer :

- **l'intégration des droits de l'homme dans l'élaboration de politiques publiques** et dans un processus de développement visant à garantir la réalisation universelle de ces droits.
- **la mise-en-œuvre et le suivi de recommandations faites par les différents mécanismes des droits de l'homme**, comme par exemple les organes de traités, les procédures spéciales ou l'examen périodique universel du conseil des droits de l'homme des Nations Unies. A ce titre, les organes de traités, tels que le Comité des droits de l'homme, le Comité pour les droits économiques, sociaux et culturels, et le Comité pour les droits des personnes handicapées demandent spécifiquement aux Etats parties de développer et d'utiliser des indicateurs en s'inspirant de l'approche développée par le HCDH.²

Le HCDH en Tunisie souhaiterait donc vivement pouvoir **coopérer avec le Comité interministériel ainsi qu'avec le Ministère du Développement, de l'Investissement & de la Coopération internationale** pour une intégration de la méthodologie des indicateurs des droits de l'homme dans le travail de ces deux institutions-clefs pour la mise en œuvre, le suivi et la promotion des droits de l'homme en Tunisie.



Photo finale de groupe, 21 Mai 2015

² Voir, par exemple, les documents CCPR/C/2009/1, CRPD/C/2/3 et E/C.12/2008/2.